



Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Points 2 et 4 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

**Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil**

Résumé de la table ronde de haut niveau sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Dans sa résolution 33/23, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'organiser, à sa trente-quatrième session, en consultation avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, une table ronde de haut niveau sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne, y compris le problème des disparitions forcées et des détentions arbitraires, et sur la nécessité d'établir les responsabilités pour les violations et les atteintes commises, dans le cadre de laquelle des témoins s'exprimeront et des Syriens pourront faire entendre leur voix. Dans la même résolution, le Conseil a demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'élaborer un rapport rendant compte de la table ronde de haut niveau. Le présent rapport fait suite à cette demande.

* Le présent document est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.

GE.17-07732 (EXT)



* 1 7 0 7 7 3 2 *

Merci de recycler



Introduction

1. Conformément à sa résolution 33/23, le Conseil des droits de l'homme a tenu une table ronde de haut niveau sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne le 14 mars 2017, à sa trente-quatrième session. La discussion avait notamment pour objectif de mettre en lumière les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits commises par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne, en mettant l'accent sur la question des détentions arbitraires, des mauvais traitements et de la torture infligés pendant la détention, ainsi que des disparitions forcées depuis 2011, et de suggérer des moyens de résoudre ces problèmes et d'amener leurs auteurs présumés à rendre des comptes.

2. Le Président du Conseil des droits de l'homme, Joaquín Alexander Maza Martelli, a présidé la table ronde. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Président de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et le Coordonnateur humanitaire régional de l'ONU pour la crise en Syrie ont fait des déclarations liminaires.

3. La table ronde, animée par Arwa Damon, correspondante internationale de CNN, était composée de Fadel Abdul Ghani, Directeur exécutif du Réseau syrien des droits de l'homme, Joumana Seif, avocate activement impliquée dans le Réseau des femmes syriennes, Noura Aljizawi, ancienne Vice-Présidente de la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution et ancienne détenue et activiste, Sarmad al-Jilane, cofondateur de Raqqa is Being Slaughtered Silently (« Raqqa est massacrée en silence ») et chercheur sur les groupes extrémistes au Moyen-Orient et Mazen Darwish, avocat, défenseur de la liberté d'expression et Directeur du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression, également ancien détenu.

II. Déclarations liminaires

4. Dans sa déclaration liminaire, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a rappelé aux participants que d'innombrables personnes en République arabe syrienne étaient victimes de détention arbitraire, de torture, d'enlèvement et de disparition forcée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la Commission d'enquête s'étaient systématiquement vu refuser l'accès au pays et aucun observateur international des droits de l'homme n'avait été admis dans des endroits où, très probablement, des dizaines de milliers de personnes étaient détenues et où la torture était pratiquée. Le Haut-Commissaire a souligné que le conflit avait débuté au moment où les responsables de la sécurité avaient arrêté et torturé un groupe d'enfants à Daraa, sous prétexte qu'ils avaient peint des graffitis antigouvernementaux sur un mur d'école. Lorsque les manifestations ont pris de l'ampleur, le Gouvernement s'est attaqué à sa propre population et lui a déclaré la guerre, ce qui a engendré l'émergence de mouvements rebelles, alimenté l'extrémisme violent et préparé la voie à un conflit régional par adversaires interposés. Le Haut-Commissaire a déclaré que tout le pays était devenu une chambre de torture, un lieu d'horreur féroce et d'injustice absolue. Il a noté que le conflit en République arabe syrienne, qui entamait sa septième année, était la pire catastrophe causée par l'homme que le monde ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale et que les appels désespérés des civils d'Alep en 2016 n'avaient eu qu'un effet mitigé ou inexistant sur les dirigeants mondiaux dont l'influence aurait pourtant pu contribuer à mettre fin aux combats.

5. Le Haut-Commissaire a ajouté que les atrocités commises contre la communauté yézidi par le groupe extrémiste connu sous le nom d'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), y compris l'enlèvement et la vente de filles et de femmes comme esclaves sexuelles,

n'avaient pas donné lieu à la prise de mesures rapides et décisives pour forcer ce groupe à répondre de ses actes. L'utilisation répétée du veto avait refoulé tout espoir de mettre fin à ce carnage insensé et de saisir la Cour pénale internationale des crimes internationaux présumés. Le Haut-Commissaire a noté que l'adoption, en décembre 2016, de la résolution 71/248 de l'Assemblée générale portant création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables était un important pas en avant. Il a ajouté que le Haut-Commissariat travaillait à mettre en place le plus rapidement possible le Mécanisme international, impartial et indépendant, qui collaborerait avec la Commission d'enquête pour recueillir et analyser les preuves et préparer des dossiers détaillés sur les suspects individuels afin de jeter les bases nécessaires pour engager contre eux des poursuites pénales. Le Haut-Commissaire a souligné que la garantie du principe de la responsabilité, le rétablissement de la vérité et la réparation des préjudices étaient des mesures essentielles pour que le peuple syrien puisse aspirer à la réconciliation et la paix.

6. Pour nombre de Syriens, la question de la détention est capitale, car elle pourrait déterminer le sort de tout nouvel accord politique. La communauté internationale devait soutenir la lutte des familles syriennes à la recherche de la vérité. Le Haut-Commissaire a conclu en demandant instamment à toutes les parties de mettre fin à la torture, aux exécutions et aux procès injustes instruits par des tribunaux spéciaux et ad hoc. Il a lancé un appel pour que les acteurs humanitaires et les observateurs internationaux puissent jouir d'un accès à tous les centres de détention. Il a engagé toutes les parties à libérer tous les détenus et captifs ou au moins à divulguer leurs noms et localités, ainsi que le lieu où sont enterrés les corps.

7. Dans sa déclaration liminaire, le Président de la Commission d'enquête a rappelé aux participants que le Conseil des droits de l'homme s'était réuni pour entendre directement les témoins et les victimes du conflit et attirer l'attention sur la nécessité que les auteurs de violations et d'exactions commises pendant le conflit, y compris les disparitions forcées et les cas de détention arbitraire, répondent de leurs actes. Il a souligné que le fait d'entendre directement certaines des victimes était un privilège, car des milliers d'autres personnes ne pouvaient être entendues, trop de voix ayant été réduites au silence par suite d'une disparition forcée, d'une détention arbitraire ou de la mort. La disparition forcée, en particulier, laissait les familles dans une angoisse douloureuse, incertaines du sort de leurs proches et incapables de clore ce chapitre. Le Président a noté que la Commission d'enquête avait fait enquête et rédigé plus de 20 rapports et documents thématiques spéciaux sur la souffrance du peuple syrien depuis 2011. Il a notamment mentionné le rapport de février 2016, dans lequel la Commission d'enquête concluait que le nombre massif de détenus décédés permettait de croire que le Gouvernement était responsable d'actes d'extermination, un crime contre l'humanité. Par ailleurs, des groupes armés maltrahaient et exécutaient des captifs dont certains mouraient après avoir été torturés. L'EIIL et le Front el-Nosra, tous deux assimilés à des groupes terroristes, utilisaient des tribunaux improvisés pour justifier l'exécution des prisonniers. L'EIIL torturait et exécutait des détenus, y compris des journalistes et des activistes.

8. Le Président a ajouté que, dans chacun de ses rapports, la Commission d'enquête préconisait une solution politique garantissant que les auteurs répondraient de l'ensemble de leurs actes et avait maintes fois exhorté le Conseil de sécurité à saisir la Cour pénale internationale de la question de la situation en République arabe syrienne ou à créer un tribunal spécial. La Commission d'enquête s'est donc félicitée des efforts soutenus pour garantir que les personnes concernées répondent de leurs actes, a répété qu'elle était disposée à coopérer avec le Mécanisme international, impartial et indépendant et a accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de cette résolution. La Commission d'enquête continuera de soumettre ses recommandations aux États Membres et à toutes les parties au conflit pour protéger et respecter les droits de l'homme du peuple syrien, y compris en assurant aux victimes un accès à la justice.

9. Dans sa déclaration liminaire, le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour la crise syrienne a rappelé aux participants que 13,5 millions de Syriens avaient besoin de protection et d'assistance, précisant que leurs besoins avaient atteint des niveaux sans précédent de complexité, d'ampleur et de gravité. Depuis 2011, plus de la moitié des Syriens avaient été contraints de fuir leurs foyers et 6,3 millions d'entre eux avaient été déplacés à l'intérieur du pays.

10. La protection des civils était une préoccupation importante dans tous les gouvernorats. À la fin de janvier 2017, près de 650 000 personnes vivaient dans 13 zones assiégées, privées d'une assistance régulière et incapables de circuler librement. Les attaques indiscriminées lancées contre des civils et des infrastructures civiles, notamment des écoles et des installations médicales, par toutes les parties au conflit ont été largement documentées. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a signalé qu'en 2016, l'ONU avait recensé 38 attaques contre des établissements scolaires et du personnel enseignant alors que, de janvier à décembre 2016, 338 attaques avaient ciblé des hôpitaux et des centres de santé, au cours desquelles des dizaines de travailleurs sanitaires avaient été tués.

11. La protection des civils a toujours été le souci majeur de toutes les opérations humanitaires en République arabe syrienne, mais la prévention et la répression des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans un tel contexte représentaient un défi unique. Il est trop souvent arrivé que les organismes humanitaires soient incapables de fournir une assistance et une protection vitales de manière opportune et soutenue aux 4,7 millions de personnes vivant dans des zones assiégées et difficiles d'accès sous le contrôle de l'EIIL. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a déploré qu'en février 2017 aucun des 20 convois interinstitutions n'avait été autorisé à se rendre sur place depuis la création du Groupe international de soutien pour la Syrie.

12. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a exprimé sa consternation devant certains rapports de la Commission d'enquête, du HCDH et d'autres sources concernant les meurtres et les cas de privation arbitraire de liberté, de torture et de traitements inhumains perpétrés par toutes les parties. Il a souligné que des organismes humanitaires internationaux neutres et impartiaux comme le Comité international de la Croix-Rouge devaient bénéficier d'un accès immédiat et sans entrave aux détenus et aux centres de détention afin de prévenir de nouvelles exactions, détentions arbitraires et disparitions forcées.

13. Il a souligné que la situation des Syriens participant à des activités humanitaires en République arabe syrienne faisait l'objet de graves préoccupations. En 2016, dans le cadre de l'approche globale appliquée à l'ensemble de la Syrie, les partenaires humanitaires avaient prêté assistance à plus de 11,2 millions de personnes en République arabe syrienne par le biais de l'aide multisectorielle. L'aide transfrontalière de la Jordanie et de la Turquie continuait de représenter un élément central de la réponse humanitaire. La plus grande partie de l'aide humanitaire était fournie par un large éventail de partenaires non gouvernementaux. Des milliers de Syriens au service d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales ou internationales opéraient, souvent en partenariat avec les Nations Unies, dans des régions sous le contrôle de l'opposition et jouaient un rôle essentiel, non seulement en fournissant de l'aide, mais aussi en offrant des services dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ce faisant, ils ont essuyé des pertes par centaines. Au moins 66 travailleurs humanitaires ont été tués et 114 autres ont été blessés au cours des neuf premiers mois de 2016. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a souligné que la sécurité, le bien-être et la liberté des travailleurs humanitaires et du personnel médical et de défense civile devaient être garantis. Il a déploré que les arrestations arbitraires de travailleurs humanitaires soupçonnés de soutenir des groupes armés continuaient de se produire, comme l'a révélé la Commission d'enquête. Il a noté qu'au moins trois travailleurs humanitaires auraient été arrêtés pendant l'évacuation de l'est

d'Alep. En 2015 et 2016, 18 travailleurs humanitaires avaient été arrêtés en République arabe syrienne. Un membre du personnel syrien du Programme des Nations Unies pour le développement était toujours en détention et 27 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient étaient détenus ou avaient disparu. Bien que l'ONU ait obtenu la libération de plusieurs de ses fonctionnaires, les cas d'arrestation et de détention de membres du personnel étaient très préoccupants et dénotaient les facteurs de risque auxquels tous les travailleurs humanitaires étaient confrontés en République arabe syrienne.

14. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a exhorté les États Membres et les organismes des Nations Unies à examiner comment ils pourraient assurer la sécurité du personnel humanitaire, sa protection contre les détentions arbitraires et son bien-être. Les attaques tuant ou blessant des travailleurs humanitaires devaient cesser immédiatement. Il était également essentiel pour l'avenir de la République arabe syrienne de retenir, protéger et exploiter les capacités humaines importantes qui s'étaient développées au cours des six dernières années grâce au travail des organisations humanitaires.

III. Contribution des intervenants

15. Dans ses remarques liminaires en qualité de modératrice de la table ronde, M^{me} Damon a dit que le plus révoltant au sujet de la situation en République arabe syrienne était justement que celle-ci n'était pas suffisamment révoltante pour inciter à l'action ceux qui détenaient le pouvoir et la capacité de mettre de côté leurs propres motivations et de faire cesser la violence. Elle a rappelé les premiers rapports d'écoliers détenus et torturés pour avoir peint à la bombe des graffitis antigouvernementaux, les innombrables images des victimes de barils explosifs, les crucifixions infligées par l'EIIL, les meurtres et le pillage, l'image d'Aylan Kurdi gisant sur la plage ou celle du petit Omran, à Alep, couvert de poussière grisâtre et essuyant le sang sur son visage avec sa petite main, les innombrables autres images de victimes dont les noms restaient inconnus, dont on écoutait les cris, sans les entendre vraiment. M^{me} Damon a souligné que, d'entrée de jeu, le conflit en République arabe syrienne était et continuait d'être à n'en pas douter la guerre la mieux documentée de tous les temps, grâce au travail de courageux activistes et de journalistes citoyens.

16. En se préparant pour la table ronde, M^{me} Damon a parcouru ses images en remontant jusqu'en 2011 pour trouver quelque chose, une nouvelle qui aurait pu changer le cours de la guerre, mais sans résultat. L'une des premières histoires qu'elle avait couvertes en République arabe syrienne était celle d'une femme rencontrée à Damas qui recueillait des informations sur les violations des droits de l'homme. Cette femme avait alors déclaré qu'il était de sa responsabilité d'améliorer le pays. En raison de son travail, elle avait été détenue pendant quarante-huit heures avant d'être libérée grâce aux relations de sa famille. Ces quarante-huit heures lui avaient suffi pour conclure que les prisonniers n'étaient pas traités comme des êtres humains.

17. M^{me} Damon a ajouté que d'autres personnes qu'elle avait interviewées ultérieurement lui avaient demandé : « Avez-vous déjà vécu une situation vous amenant à souhaiter la mort ? Une situation où la mort serait plus clément que la souffrance qui vous est infligée ? » Les survivants ont décrit des techniques de torture qui illustraient parfaitement jusqu'à quel point les humains pouvaient être vils, notamment en forçant les victimes à s'introduire dans un pneu pendant qu'on leur frappait ou brûlait la plante des pieds, en pendant les gens jusqu'à ce que les os des bras se disloquent, en infligeant des électrocutions et en commettant des viols incluant parfois la sodomie. Un grand nombre de ceux qui avaient survécu à la détention n'étaient plus que l'ombre de ce qu'ils avaient été jadis et ils avaient besoin de soutien. M^{me} Damon a déclaré avoir interviewé d'innombrables personnes qui ignoraient où se trouvaient leurs proches, présumant qu'ils étaient morts, mais se raccrochant douloureusement à l'espoir qu'ils pourraient encore être

en vie. Elle a parlé d'une femme rencontrée en Grèce qui avait passé des années à ratisser les centres de détention à la recherche de son mari, en vain. Celle-ci avait finalement abandonné et décidé de prendre la route vers l'Europe avec ses filles.

18. M^{me} Damon a dit que la gravité et l'ampleur du problème de détention en République arabe syrienne étaient à n'en pas douter sans précédent dans l'histoire moderne. Une lourde responsabilité incombait au Gouvernement et à ses partisans, mais la plupart des acteurs avaient les mains tachées de sang et le plus étonnant peut-être était que la communauté internationale n'avait même pas commencé à effleurer les crimes commis en République arabe syrienne. Elle a noté que, selon le plus récent rapport d'Amnesty International, les pendaisons de masse à la prison de Sadnaya n'étaient que le dernier exemple en date. En terminant, elle a souligné que les familles des personnes disparues avaient besoin du soutien de la communauté internationale et que les auteurs des violations du droit international des droits de l'homme devaient répondre de leurs actes. Des mesures concrètes s'imposaient pour montrer aux Syriens que la communauté internationale ne les laisserait plus tomber. La tragédie de la République arabe syrienne résidait dans le fait que la communauté internationale était au courant, mais qu'elle n'avait rien fait. Elle a salué le courage des participants, qui ne s'étaient pas laissés réduire au silence.

19. Dans son intervention, M. Abdul Ghani a rappelé le sixième anniversaire de l'action populaire pour la démocratie et le changement en République arabe syrienne, en précisant que 106 000 personnes étaient toujours détenues, dont 92 000 par le Gouvernement. Parmi ces détenus, 80 % étaient portés disparus. Quelque 13 100 personnes étaient mortes des suites d'actes de torture. Ces données avaient été recueillies sur six ans grâce à de méticuleux travaux quotidiens et malgré des difficultés sans précédent, notamment l'insécurité et le risque d'être arrêté. La torture était systématique et bon nombre de décès survenant en détention étaient dus aux mauvaises conditions ou au manque de soins médicaux, comme l'a souligné la Commission d'enquête dans son rapport « Out of sight, out of mind: deaths in detention in the Syrian Arab Republic » (Loin des yeux, loin du cœur : décès en détention en République arabe syrienne), publié en 2016. M. Abdul Ghani a noté que son organisation avait recensé quelque 46 techniques de torture et continuait à recueillir de nouvelles informations tous les mois. D'autres groupes, comme le Front el-Nosra affilié à Al-Qaida, les unités de protection populaire kurdes, les groupes d'opposition armés et l'EIIL, avaient commencé à reproduire ces techniques. Selon M. Abdul Ghani, le Front el-Nosra détenait 1 600 personnes en captivité, l'EIIL 7 400, les groupes d'opposition armés 2 600 et les unités de protection populaire kurdes 2 100.

20. M. Abdul Ghani a souligné que le problème de la détention ne pouvait être abordé séparément du conflit en République arabe syrienne dans son ensemble. Il a noté que, malgré l'accord de cessez-le-feu d'Astana, le conflit continuait à faire des victimes, 780 personnes ayant été tuées en janvier et 876 en février. Les cas d'arrestation arbitraire et de torture se poursuivaient, 390 cas avaient été enregistrés par le Réseau syrien des droits de l'homme en janvier et 720 en février. Le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire étaient complètement bafoués et marginalisés et, malgré l'adoption de trois résolutions sur la détention en République arabe syrienne, aucun progrès n'avait été accompli à ce chapitre.

21. En conclusion, M. Abdul Ghani a déclaré qu'en dépit de la situation, des résultats pouvaient être obtenus. L'imposition de sanctions plus sévères aux États parrainant le régime syrien aurait un effet notable.

22. M^{me} Seif a expliqué comment sa vie et celle de sa famille avaient été bouleversées par les arrestations et les détentions arbitraires. En 1980, sous les yeux de sa mère, sa femme et sa fille de 1 an, Nour, son oncle avait disparu après avoir été arraché de son lit par les forces de sécurité. Depuis ce moment, la famille avait vécu dans l'attente. Dans l'intervalle, la grand-mère de M^{me} Seif était décédée. Ce n'est qu'à 20 ans que Nour sa appris le sort de son père, quand un officier de haut rang l'a informée qu'il avait été exécuté

dans la prison de Tadmor plusieurs années auparavant. En août 1996, le frère de Nour, âgé de 21 ans, a disparu et son sort était toujours inconnu. Le père de M^{me} Seif, qui assumait à cette époque la fonction de député, était désireux de dévoiler la corruption, mais il a décidé de rester silencieux par crainte pour la sécurité de ses enfants. La disparition de son fils lui avait clairement fait comprendre qu'il ne devait pas poursuivre sa lutte contre la corruption. En 2001, il a été détenu et condamné à cinq ans de prison à l'issue d'un simulacre de procès pour avoir demandé des modifications à la Constitution. Il a été libéré en 2006. Au cours des deux années suivantes, sa famille a été systématiquement harcelée par les forces de sécurité et convoquée régulièrement, jusqu'à ce qu'il soit de nouveau détenu pendant deux ans pour avoir participé à une « réunion non autorisée ». Un autre cousin de M^{me} Seif avait été arrêté par la police et avait disparu pendant dix jours. Il avait été torturé puis relâché après que la famille eut versé des pots-de-vin.

23. M^{me} Seif a souligné que son histoire était typique de la manière dont des milliers de familles syriennes avaient été traumatisées par les disparitions forcées, les détentions arbitraires et la torture de leurs proches. Ceux qui avaient survécu aux centres de détention les comparaient à l'enfer. Tous ces crimes ont été perpétrés par la famille Assad, père et fils, et ni l'un ni l'autre n'a eu à répondre de ces actes. Elle a déclaré que le récent rapport d'Amnesty International sur les exécutions dans la prison de Sadnaya ne l'avait pas étonnée. Elle a rappelé qu'en 1982, le régime avait massacré des dizaines de milliers de Syriens à Hama et que personne n'avait été tenu responsable. Elle a ajouté que, comme beaucoup de Syriens, elle croyait que si justice avait été faite pour ces crimes, les pratiques cruelles et inhumaines de détention et de torture et les exécutions commises de sang-froid ne se seraient pas produites à nouveau et les éléments criminels de l'autre partie prétendant être des révolutionnaires ou des opposants n'auraient pas osé commettre de tels actes.

24. M^{me} Seif a conclu en soulignant qu'il était grand temps de mettre fin à la culture d'impunité en République arabe syrienne. La justice était un droit de tous les Syriens et de leurs enfants, une condition pour la paix. La justice n'était pas un moyen de vengeance, mais un moyen d'éviter la vengeance et de donner l'espoir d'un avenir meilleur, de créer une atmosphère favorisant une certaine tranquillité d'esprit. Celle-ci était essentielle à toute coexistence pacifique entre les Syriens. Elle était une invitation à tous les réfugiés syriens à retourner dans leur pays et à le reconstruire. Elle était également importante pour freiner la radicalisation et vaincre le terrorisme. Aucune solution politique n'aboutira à une paix durable tant que les questions de justice et de responsabilité n'auront pas été prises en compte.

25. M^{me} Aljizawi a décrit les conditions de sa détention d'une durée de six mois à la section Palestine, un centre de détention situé à Damas, dirigé par les services de renseignement militaires syriens, et sa disparition en 2012. Son histoire était celle de milliers de femmes syriennes qui avaient été détenues, non seulement parce qu'elles étaient des militantes des droits de l'homme ou qu'elles avaient contribué à la distribution de l'aide humanitaire ou médicale, mais parce qu'elles se trouvaient dans une région dont la population était perçue par le Gouvernement comme appartenant à l'opposition. Les femmes étaient détenues en fonction de leur carte d'identité. C'était le cas des dizaines de détenues qu'elle avait rencontrées. Ces femmes venaient de villages tels que Daraya, Bab Omar, Zabadani, Madayya, Houlé et de centaines d'autres zones où la population était descendue dans la rue pour protester contre le régime. Ces femmes étaient également détenues pour faire pression sur leurs familles ou obtenir des informations sous la torture. Des dizaines de femmes ont signalé à l'ONG récemment créée par M^{me} Aljizawi qu'elles avaient été torturées devant leur mari, leurs frères ou leurs parents afin de forcer leurs aveux.

26. M^{me} Aljizawi a parlé des détenues qui avaient gravé leurs noms sur les murs de leurs cellules avec leurs ongles. Elle était détenue depuis quelques mois lorsque sa sœur a lu son nom sur le mur de la cellule numéro 13. M^{me} Aljizawi s'est demandé si sa fille lirait également sur ce mur son nom et celui de sa sœur.

27. M^{me} Aljizawi a souligné qu'aucune femme ne travaillait dans les centres de détention, ce qui signifiait que la violence sexuelle et sexiste commençait dès l'arrestation, continuait pendant la fouille effectuée par des agents des services de sécurité et se poursuivait pendant les séances de torture et les interrogatoires pendant lesquels les mêmes techniques étaient utilisées sur les détenus masculins et féminins. Beaucoup de femmes étaient détenues avec leurs enfants, qui vivaient avec leur mère dans des conditions insalubres. Une femme, Rania al-Abbasi, détenue en 2012, avait disparu avec six de ses enfants. Ils étaient toujours portés disparus.

28. M^{me} Aljizawi a souligné que des dizaines de femmes et de filles, qui étaient détenues par des organisations terroristes, dont l'EIIL et le Front el-Nosra, avaient été recrutées et mariées de force. Des milices indisciplinées opérant en coordination avec le Gouvernement de la République arabe syrienne étaient impliquées dans des enlèvements et des détentions. Même si l'accès aux centres de détention devait un jour être accordé, elle redoutait qu'il ne le soit jamais aux centres de détention secrets dirigés par des milices. Des fermes, des écoles et des propriétés privées étaient utilisées par des milices comme centres de torture. De nombreuses femmes étaient enlevées par des milices et leurs corps étaient jetés à la rue, en particulier à Homs, en 2011, où M^{me} Aljizawi avait contribué elle-même à documenter ces cas.

29. M^{me} Aljizawi a conclu en disant qu'elle ne devait pas sa remise en liberté à l'humanité ou à la gentillesse de ses ravisseurs, mais plutôt à la solidarité des défenseurs des droits de l'homme, dont la vaste campagne de soutien avait ciblé l'endroit terrifiant où elle se trouvait et avait fait pression sur le régime pour qu'il ne la tue pas. Elle a ajouté que, même si les mécanismes étaient lents, la communauté internationale devait poursuivre ses efforts afin d'obtenir la libération des femmes, des enfants et des hommes.

30. Dans son intervention, M. Al-Jilane a parlé de la situation dans certaines zones, notamment à Deir Ezzour, à Raqqa, dans les faubourgs d'Alep et à Idleb, repaires bien connus des extrémistes. Il a souligné que ces zones abritaient près de 3 millions de civils et quelque 100 000 personnes portées disparues, y compris des détenus.

31. Au cours du deuxième trimestre de 2014, l'EIIL avait pris le contrôle de Raqqa et commencé à semer la terreur dans la population civile. Les enlèvements et les exécutions ont commencé à se propager afin d'éliminer tout autre système. L'EIIL s'est étendu à l'est et à l'ouest, contrôlant les zones rurales d'Alep et de grandes parties du gouvernorat de Deir Ezzour après des mois d'affrontements avec l'Armée syrienne libre, en utilisant des passages sûrs à travers des zones contrôlées par le Gouvernement, ce qui lui a permis d'étendre son contrôle géographique.

32. Aucune famille de la République arabe syrienne orientale n'a été épargnée par l'oppression de l'EIIL. Chaque foyer comptait une personne disparue ou un membre devenu un martyr aux mains de l'EIIL. L'EIIL détenait 8 653 civils en captivité, dont 1 081 enfants, qui étaient torturés quotidiennement, y compris pour des actes comme le fait de fumer ou le non-respect d'un code vestimentaire strict. Les journalistes et d'autres détenus considérés comme une menace pour l'EIIL étaient systématiquement déplacés d'un centre de détention secret à l'autre où ils étaient soumis à des traitements cruels. Quelque 1 380 enfants étaient portés disparus des camps. Depuis la fin de 2014, d'autres groupes, dont le Front el-Nosra, le Front de la conquête du Levant et, plus tard, l'Organisation de libération du Levant, détenaient 1 844 personnes à Idleb seulement (1 138 civils et des dizaines d'éléments de l'Armée syrienne libre) dans le centre de détention d'Aqab, devenu le centre de détention le plus notoire du Front el-Nosra.

33. M. Al-Jilane a ajouté que les Forces démocratiques syriennes ont mené des campagnes de nettoyage ethnique qui ont frappé des villages entiers dans les zones rurales du nord de Raqqa sur lesquelles elles ont pris le contrôle. Elles détenaient 3 481 civils en captivité, dont 734 étaient des femmes et des enfants. Le collectif Raqqa is Being Slaughtered Silently a fait état de décès résultant de la torture commise dans ces zones.

Certains détenus ont été transférés aux forces gouvernementales à leur demande dans le cadre d'une coopération entre les deux parties. À l'instar d'autres milices, les Forces démocratiques syriennes ont arrêté et recruté de force un certain nombre de personnes vivant dans des zones sous leur contrôle. M. Al-Jilane a conclu en soulignant que, pour trouver les responsables, il fallait se concentrer sur le sommet de la pyramide et identifier ceux qui avaient déchaîné tous ces groupes extrémistes en 2011.

34. M. Darwish a souligné que, en plus de tous les acteurs impliqués dans les détentions et les disparitions forcées énumérées par les intervenants, les milices locales affiliées au Gouvernement, notamment les Forces de défense nationale et d'autres milices sectaires transfrontalières, opéraient des centres de détention secrets. Il a ajouté que les informations partagées par les intervenants étaient connues de tous, le problème n'étant pas le manque d'informations ou d'éléments de preuve. Il a souligné qu'un aussi grand nombre d'éléments de preuve et de témoins ne s'était pas vu depuis les procès de Nuremberg et que le problème résidait dans l'absence de volonté politique de mettre fin au carnage.

35. M. Darwish a ajouté que les détentions en République arabe syrienne, comme la sienne et celle de son épouse, de ses parents et de son beau-père, bénéficiaient d'une couverture juridique fournie soit par les tribunaux gouvernementaux, soit par les tribunaux de la charia. Les tribunaux militaires sur le terrain avaient prononcé des milliers de condamnations à mort au mépris des garanties d'une procédure régulière. Le rapport publié récemment par Amnesty International ne reflétait qu'une partie d'une réalité beaucoup plus grave. L'extermination, un terme utilisé par la Commission d'enquête, était en cours. Ces atrocités, qui étaient commises depuis six ans, se poursuivaient même pendant que le Conseil des droits de l'homme était en session. Des civils mouraient sous la torture, notamment des femmes et des enfants qui n'avaient commis aucun crime.

36. La réponse aux questions fréquemment posées sur la manière dont l'extrémisme était apparu, sur la raison pour laquelle les jeunes rejoignaient des bandes criminelles et sur les activités des groupes terroristes se trouvait dans les centres de détention et les prisons syriennes. Pour vaincre le terrorisme, il fallait s'attaquer à ses causes profondes.

37. La fin de la guerre était le rêve de nombreux Syriens, mais ils se demandaient comment la paix et une solution politique pouvaient être obtenues alors que des centaines de milliers de Syriens étaient détenus ou portés disparus, comment parvenir à une paix réelle si les auteurs de crimes ne répondaient pas de leurs actes. En ce qui concerne les négociations politiques, M. Darwish a rappelé que la décision de soulever la question des détenus lors des pourparlers d'Astana plutôt qu'à ceux de Genève avait envoyé un signal négatif, car le débat s'était limité à un échange de prisonniers entre seigneurs de la guerre. Aucune des parties belligérantes ne s'est préoccupée des nombreuses autres catégories de personnes détenues, ni même les défenseurs des droits de l'homme. Ils se sont surtout souciés des intérêts des combattants, non pas de ceux des artistes, des avocats ou des militants.

38. M. Darwish a conclu en exprimant l'espoir que les enfants de ses tortionnaires vivraient en paix, tout comme ses propres enfants. Il a ajouté que, pour éviter tout acte de vengeance, il fallait entamer un véritable processus de justice transitionnelle. Sans cela, le pays risquait de plonger dans une guerre civile qui effacerait ce qui restait de la République arabe syrienne et de son peuple. En n'obligeant pas les responsables à rendre des comptes, la communauté internationale enverrait un mauvais signal aux criminels du monde entier, leur donnant le feu vert pour agir librement et continuer à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

39. Les Syriens ont payé très cher la présence de groupes takfiristes et extrémistes tels que l'EIIL et le Front el-Nosra. Ils ont donc tout avantage à éradiquer l'extrémisme et le terrorisme. M. Darwish a mis en garde contre le fait que les erreurs commises en Iraq étaient en train de se répéter. La situation en République arabe syrienne et dans l'ensemble du Moyen-Orient exigeait une solution globale fondée sur la justice et le changement démocratique en tant que moyen de garantir une paix durable et d'éliminer le terrorisme.

IV. Résumé des débats

40. Au cours de la phase interactive de la table ronde, les délégations ci-après ont pris la parole (par ordre d'intervention) : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la Turquie et des États-Unis d'Amérique), Norvège (au nom des pays nordiques), Bahreïn (au nom du Conseil de coopération du Golfe), Union européenne, Espagne, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, Uruguay, Allemagne, Israël, Belgique, Qatar, Slovénie, Liechtenstein, République islamique d'Iran, République bolivarienne du Venezuela, France, État plurinational de Bolivie, Maldives, Pays-Bas, États-Unis, Fédération de Russie, Suisse, Italie, Portugal et Iraq.

41. Les ONG ci-après ont contribué aux débats : Cairo Institute for Human Rights Studies, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Human Rights Watch, World Council of Arameans (Syriacs), Africa Culture Internationale et International Organization for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination.

Interventions des représentants d'États

42. De nombreux représentants d'États ont reconnu que le peuple de la République arabe syrienne continuait de faire l'objet d'horribles violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et ont condamné le fait que des dizaines de milliers de Syriens étaient placés en détention et étaient victimes de disparition forcée. Ils ont également condamné les conditions de brutalité qui régnaient dans les établissements gérés par des groupes armés non étatiques, y compris des groupes terroristes comme l'EIIL et le Front el-Nosra. Ils ont exhorté tous ceux qui avaient une influence sur les parties au conflit à faire tout leur possible pour mettre fin à la violence.

43. De nombreux représentants ont condamné les violations et les atteintes liées à la détention qui plongeait les victimes et leur famille dans la souffrance et l'incertitude permanentes, comme l'ont souligné les récents rapports d'Amnesty International et de la Commission d'enquête, qui définissaient la situation comme une « extermination » et insistaient sur la nécessité de mettre fin à la torture physique et psychologique dans les centres de détention syriens.

44. De nombreux représentants ont appelé toutes les parties, en particulier le Gouvernement de la République arabe syrienne, à libérer tous ceux qui étaient détenus illégalement, à protéger ceux qui étaient sous leur garde et à accorder un accès sans entrave aux observateurs internationaux indépendants. De nombreux représentants ont également condamné le fait que le Gouvernement ne respectait pas les règles de procédure régulière.

45. De nombreux représentants ont souligné l'importance pour la Commission d'enquête de continuer à recenser les violations du droit international humanitaire et des atteintes aux droits de l'homme, se sont félicités de la création par l'Assemblée générale du Mécanisme international impartial et indépendant et ont demandé aux autorités syriennes de coopérer avec les deux mécanismes.

46. Des représentants ont appelé à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notamment la levée des sièges, la fourniture d'une aide humanitaire, la fin des attaques indiscriminées, la libération des détenus et la fin des exécutions. Ils ont insisté sur la nécessité de protéger les groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les membres de groupes ethniques et religieux. Des représentants ont notamment condamné les violations commises à l'égard des femmes se trouvant à Raqqa, ville contrôlée par l'EIIL.

47. Plusieurs représentants de l'État ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de mettre fin à l'impunité en République arabe syrienne et d'appuyer les

initiatives de responsabilisation visant à faire en sorte que les auteurs de violations du droit international répondent de leurs actes. À cet égard, des délégations ont souligné l'importance de déférer la République arabe syrienne devant la Cour pénale internationale et d'appuyer d'autres initiatives de responsabilisation.

48. De nombreux représentants ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie afin de trouver une solution politique et ont souligné qu'une paix durable ne pouvait prévaloir sans la justice.

49. Des représentants ont souligné la nécessité de protéger et d'aider ceux qui apportent leur aide à d'autres personnes, y compris les travailleurs humanitaires.

50. Des représentants ont demandé quelle stratégie pourrait adopter la communauté internationale pour mieux protéger les victimes des détentions et garantir un accès à ces victimes. Certains représentants souhaitaient connaître les mesures qui pourraient être prises rapidement par la communauté internationale pour trouver une solution aux problèmes des détentions, des disparitions forcées et des personnes disparues étant donné l'incapacité du Conseil de sécurité à renvoyer la situation devant la Cour pénale internationale et à imposer des sanctions aux personnes ou entités impliquées dans des crimes liés aux détentions. Certains représentants se sont demandé comment ils pourraient mieux soutenir les efforts de la société civile syrienne à cet égard.

Interventions des représentants d'organisations non gouvernementales

51. Des représentants d'ONG ont souligné que la guerre continuait de dévaster la vie de millions de personnes en République arabe syrienne et que l'ONU et ses États Membres devaient faire plus que surveiller la situation et exprimer leur indignation morale. Les violations et les atteintes ont persisté malgré les pourparlers en cours. Il était donc impératif que les questions relatives aux droits de l'homme, y compris la situation des détenus, soient traitées en priorité dans les négociations. Tout accord devait accorder aux observateurs indépendants l'accès aux centres de détention et à tous ceux qui étaient privés de liberté, quelles que soient les personnes qui les détenaient. La paix était conditionnelle à la libération des milliers de personnes faisant encore l'objet d'une détention arbitraire, auxquelles justice devait être rendue.

52. Des représentants se sont félicités du fait que certains pays de l'Union européenne avaient pris des mesures efficaces en vue d'établir la responsabilité par l'intermédiaire de leurs systèmes de justice nationaux et ont souligné que ces efforts devaient être renforcés. Ils se sont félicités de la création du Mécanisme international, impartial et indépendant, mais ont indiqué que celui-ci devait être doté de ressources suffisantes pour ne pas perdre de sa pertinence.

53. Des représentants ont exhorté la communauté internationale à faire pression sur le Gouvernement syrien et sur les autres parties au conflit pour qu'ils publient une liste de tous les détenus, ainsi que des informations sur leur emplacement actuel et leur état, et à cesser immédiatement toute forme de torture. En cas de décès d'un détenu, un certificat de décès indiquant la cause du décès et le lieu d'inhumation devait être remis aux familles.

54. Des représentants ont exhorté la communauté internationale à continuer de faire pression sur le Gouvernement syrien pour qu'il abolisse les tribunaux spéciaux, y compris les tribunaux antiterroristes et les tribunaux militaires sur le terrain, et à garantir des procès équitables, indépendamment de l'affiliation des familles.

55. Des représentants ont exhorté le Gouvernement syrien à abroger les lois qui criminalisaient le droit de réunion pacifique, d'association et de liberté d'expression, et ont appelé toutes les parties à s'engager explicitement à ne pas placer en détention des travailleurs humanitaires ni à les poursuivre.

56. Des représentants ont souligné qu'un plan de transition devait comporter un mécanisme indépendant de contrôle préalable des responsables des services de sécurité actuels et futurs et que, chaque fois qu'il y avait suffisamment d'éléments de preuve permettant d'établir la responsabilité pour crimes internationaux, les suspects devaient être poursuivis dans le cadre de procès équitables.

V. Observations finales des intervenants

57. En réponse aux observations et questions formulées par les représentants des États et des ONG, les intervenants ont souligné qu'il importait d'appliquer le principe de responsabilité pour toutes les victimes en République arabe syrienne, sans discrimination et indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur race. Ils ont insisté sur l'importance de mettre fin à l'impunité, quel que soit l'auteur des actes commis, et ont souligné que tous les auteurs devaient rendre compte de leurs actes, non pas dans un esprit de vengeance, mais dans le cadre d'un processus global de justice transitionnelle visant à décourager tous les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

58. Les intervenants ont souligné que le rôle de la société civile syrienne était essentiel et central, insistant sur le fait que la communauté internationale et l'ONU devaient travailler en partenariat avec les organisations de la société civile syrienne, notamment en mettant en place des mécanismes de responsabilité tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant. Les organisations de la société civile syrienne ne devaient pas seulement être considérées comme des fournisseurs d'informations, mais comme de véritables partenaires ayant les compétences et les connaissances nécessaires compte tenu de la nature complexe et sensible du contexte. Elles étaient prêtes et aspiraient à collaborer avec le Mécanisme, ainsi qu'avec les pays européens ou d'autres pays où les tribunaux examinaient les affaires syriennes, y compris sur la base du principe de la compétence universelle.

59. Les intervenants ont réaffirmé l'importance pour les États de faire pression sur les parties au conflit pour qu'elles prennent des mesures efficaces en matière de détention et obtiennent la libération des détenus. Ils ont ajouté que les belligérants et les parties à la négociation ne devaient pas utiliser les détenus comme monnaie d'échange dans le processus politique.

60. Les intervenants ont souligné qu'il était impératif de faciliter la réadaptation des survivants de la torture, qui se trouvaient partout dans le monde et souffraient de graves séquelles physiques et psychologiques. C'était une grave lacune de l'intervention actuelle.

61. Les intervenants ont souligné que les exigences et les mesures nécessaires étaient claires et réalisables et comprenaient un arrêt immédiat de toutes les condamnations à mort prononcées par les tribunaux militaires, les tribunaux spéciaux et les tribunaux de la charia, en accordant au Comité international de la Croix-Rouge et à l'ONU, y compris les observateurs du HCDH, un accès aux centres de détention en vue d'améliorer les conditions. Toutes les parties devaient fournir à l'ONU des listes de noms des personnes qu'elles détenaient, des personnes décédées ou exécutées ainsi que l'emplacement des lieux d'inhumation et mettre en place un mécanisme d'identification des corps.